

COMMENT FAIRE RESPECTER LES DROITS DES PERSONNES AGEES EN MAISON DE REPOS ?

Outils à destination des professionnels

Suite à la crise sanitaire et à la sortie d'un livre polémique relatif aux établissements accueillant des personnes âgées, il nous a semblé opportun de faire le point sur les droits des résidents en maison de repos et de proposer une RENCONTRE FORMATIVE afin de :

- 1) Clarifier les droits des personnes âgées qui vivent en maison de repos mais aussi
- 2) D'outiller les professionnels qui accompagnent les personnes âgées à propos des démarches à suivre pour les faire respecter.

Seront abordés lors de cette rencontre les points suivants :

- Le principe de l'autonomie de la volonté et notamment la question : « qui décide d'un changement de lieu de vie ? »
Et son corolaire : QUID quand la personne n'a plus la capacité juridique pour décider pour elle-même ?
- La réglementation Wallonne relative aux établissements d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées et les points d'attention relatifs aux MR/MRS.
- La loi sur les droits du patient et la possibilité de nommer un représentant et une personne de confiance.
- Les déclarations de volonté anticipées.

Autant d'outils prévus par le législateur qu'il est important de connaître pour pouvoir informer les personnes âgées sur leurs droits, la façon de les faire respecter et éventuellement les professionnels à contacter.

Objectifs : outiller les professionnels afin de leur permettre de répondre à leurs bénéficiaires qui s'interrogent sur leurs droits et sur la manière de les faire respecter.

Méthodes :

- L'animation alterne des apports théoriques et pratiques basés sur l'expérience de SENOAH et des participants.
- Nous misons sur les échanges et les réflexions qui émanent du groupe pour approcher les objectifs définis plus haut.
- Les échanges sont sollicités par différents techniques d'animation : les informations transmises sur supports visuels, les mises en situation, le partage d'expériences, ...
- Nous proposons des outils (power point, brochures, articles) que nous avons construits sur base de notre expérience quotidienne de service de soutien aux personnes âgées et à leur entourage dans la recherche d'un lieu de vie.
- Nous basons le contenu des rencontres formatives sur l'expérience de travail quotidien de Senoah, ainsi que sur les informations issues de notre mission d'observatoire, de la littérature, de colloques, de conférences,...

Formatrice : Cécile le Maire, juriste et médiatrice familiale agréée chez Senoah

Pour qui ? Pour tous les professionnels du domicile et/ou les professionnels qui travaillent en maison de repos, pour les personnes qui accompagnent les personnes âgées pour qui le « droit » fait peur....

Tarif : 40 euros par participant